



## demande de titre de sejour

Par **nour72**, le **02/10/2008** à **22:03**

bonsoir a tous,mon mari est egyptien entré en France en 2000 avec un visa travail de 3 mois.nous vivons ensemble depuis novembre 2007 et sommes mariés depuis juillet 2008.je souhaite savoir quels documents sont a fournir pour faire une demande de titre de sejour j'ai lu sur le site de la prefecture de nanterre et d'autres sites qu'un etranger marié a un(e) français(e) pouvait faire la demande du visa long sejour en prefecture,qu'il n'est pas obliger de retourner dans son pays d'origine si il justifie une vie commune de plus de 6 mois,sa concerne toutes les origines? et ceci est valable avant le mariage ou a partir seulement de la date de mariage?c'est très important pour moi de savoir car j'ai des gros problemes de santé et n'ai que lui comme famille proche or nous le savons si il retourne en egypte il peut etre bloquer là-bas longtemps.  
merci pour vos réponse  
a bientôt

Par **jeetendra**, le **03/10/2008** à **10:24**

bonjour, oui un etranger entré en situation régulière peut 6 mois après son mariage avec un conjoint Français déposer une demande de carte de séjour vie privée et familiale meme si depuis son mariage son visa est expiré, mais attention il s'agit d'une mesure dérogatoire à la loi qui normalement prévoit le retour du conjoint étranger dans son pays d'origine pour solliciter un visa long séjour pour la France, cordialement

Par **nour72**, le **03/10/2008** à **23:02**

bonjour et merci.pour précision c'est seulement a partir de la date du mariage que l'on doit justifier de au moins 6 mois de vie commune?et cette dérogation se fait au près de qui?si je justifie mon état de santé cela peut aider?  
cordialement